

Appel de Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

LE « CHOC DES SAVOIRS » DOIT ÊTRE ABROGÉ ! LES REVENDICATIONS DOIVENT ÊTRE SATISFAITES !

Extraits de la Résolution de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

La Commission Exécutive Nationale du SNFOLC s'est réunie les 12 et 13 juin, alors que le président de la République a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale en réaction aux résultats des élections européennes qui ont eu lieu le 9 juin. (...)

La Commission Exécutive Nationale du SNFOLC considère que les élections du 9 juin ne font que confirmer que Macron et son gouvernement n'ont aucune légitimité à poursuivre la mise en œuvre de leur programme de guerre économique et sociale contre les droits et garanties collectives conquis par les travailleurs, afin d'imposer à tous la baisse du « coût du travail », et qu'ils accentuent depuis 2022 au nom de l'économie de guerre. (...)

À l'Éducation nationale, la colère qui, depuis le mois de janvier, mobilise les personnels et les parents d'élèves contre le « choc des savoirs » et les suppressions d'heures et de postes créant des conditions chaotiques pour la rentrée 2024, est intacte.

Après plusieurs journées d'action nationales (les 1^{er} et 6 février, le 19 mars, le 2 avril, les 14 et 25 mai), alors que la pétition intersyndicale pour l'abandon du « choc des savoirs » recueille près de 84 000 signatures, et après de nombreuses grèves décidées localement, de multiples opérations « collège mort » ou « établissement désert », des rassemblements et / ou manifestations, des réunions publiques, etc., ils continuent à chercher les moyens efficaces pour empêcher l'application de la réforme Attal. Ainsi, les professeurs de Français et Mathématiques

s'organisent aujourd'hui, avec l'aide du SNFOLC, et la plupart du temps avec le soutien de leurs collègues, pour refuser les formations à la mise en œuvre du « choc des savoirs ».

Les reculs successifs du ministère, au cours des derniers mois, sur plusieurs fermetures de CPGE, sur les HSE et IMP, puis sur la fusion des statuts d'AED et AESH dans le statut d'ARE (Assistants à la Réussite Educative) confirment l'isolement et la fébrilité du gouvernement, et montrent que la mobilisation des personnels et des parents peut mettre un coup d'arrêt à son plan de liquidation de l'École publique (à plus forte raison aujourd'hui alors que le gouvernement vient de subir une défaite électorale considérable).

Cependant, malgré le rejet très largement majoritaire du « choc des savoirs », malgré plusieurs mois de mobilisations de toutes sortes, malgré sa perte de légitimité et son isolement, le gouvernement maintient sa réforme. C'est inacceptable. C'est scandaleux de constater que le ministère continue de mettre en place cette réforme dans les collèges alors même que l'Assemblée Nationale est dissoute. C'est un déni de démocratie sociale ! Le ministère doit immédiatement retirer sa réforme, il doit abroger les décrets et arrêtés du 15 mars.

Avec sa fédération (FNEC FP-FO), le SNFOLC, pour sa part, a toujours considéré que « *le moyen le plus efficace face à ce gouvernement pour obtenir satisfaction reste la grève et sa généralisation.* ». (...)

Pour la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC, l'intervention dans les CA pour proposer des organisations pédagogiques ne triant pas les élèves, au moyen par exemple de la mise en place de groupes hétérogènes, est un leurre qui consiste à appliquer dans le cadre

de l'autonomie des établissements, les textes qu'ils combattent par ailleurs.

En effet, soumettre l'issue des mobilisations contre le « choc des savoirs » aux décisions des CA, non seulement ne règle nullement les nombreuses dégradations des conditions de travail, des statuts et des missions que cause la réforme (suppression de l'heure de Technologie en 6^{ème} ; éclatement du groupe classe en Français et en Mathématiques ; alignement des emplois du temps en barrettes...), mais en plus revient à laisser les mains libres au gouvernement tout en isolant les personnels renvoyés à la résistance locale. Pire, c'est jouer le jeu de la territorialisation de l'école et soumettre les conditions de travail des collègues à l'arbitraire des autorités de niveau local. (...)

Pour la CEN, il n'y a pas de bonne application du « choc des savoirs » qui vaille ! Au contraire, les revendications demeurent à l'ordre du jour :

► **Abrogation des décrets et arrêtés du 17 mars organisant le « choc des savoirs » ;**

► **Annulation des 10 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires, dont près de 700 millions à l'Education nationale ;**

► **Annulation des suppressions d'heures, de postes, de classes programmées à la rentrée 2024 ; Maintien et création des heures, postes et classes nécessaires ;**

► **Arrêt / abrogation des contre-réformes qui cassent l'École publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux et remettent en cause les statuts et missions des personnels : réformes du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, SNU, Pacte enseignant, Acte 2 de l'école inclusive, réforme de la voie professionnelle, réformes des concours d'accès à l'enseignement, déconcentration de la gestion des**

agrégés, projet d'externalisation/transfert des PsyEN EDO aux départements ;

► **Augmentation du point d'indice (10 % tout de suite et rattrapage des 28,5 % perdus depuis 2000) !**

► **Une évolution indiciaire pour les AED et l'accès au CDI pour tous ceux d'entre eux qui le souhaitent ;**

► **Un statut de la Fonction publique pour les AESH ;**

► **Un plan de titularisation pour les contractuels qui le souhaitent par un simple examen professionnel.**

Constatant que la réforme du « choc des savoirs » fait l'unanimité contre elle et que la colère des personnels est intacte, la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC est attentive à toutes les mobilisations qui se poursuivent et ne s'interdit rien pour mobiliser les personnels, y-compris par la grève jusqu'au retrait.

La Commission Exécutive Nationale du SNFOLC se félicite que la FNEC FP-FO et le SNFOLC se soient adressés aux autres organisations syndicales pour appeler ensemble à généraliser le rapport de force pour contraindre le gouvernement à retirer le « choc des savoirs ». (...)

La Commission Exécutive Nationale donne mandat au Secrétariat National pour s'adresser à nouveau aux syndicats nationaux pour exiger ensemble, au lendemain du 9 juin et de l'annonce de la dissolution de l'assemblée nationale, l'abrogation des décrets et arrêtés du 15 mars sur le « choc des savoirs », en ne s'interdisant rien pour mobiliser si le ministère ne cède pas, y compris par un appel à la grève nationale jusqu'au retrait, et y compris pendant la période des examens notamment pendant le DNB, comme cela est mis en discussion dans certains départements. Elle invite les syndicats départementaux à faire connaître largement la proposition d'action commune faite par FO à l'intersyndicale nationale.

